



Communiqué d'Information

Dans le cadre de sa stratégie d'amélioration continue de l'accès aux soins pour ses adhérents, la **Mutuelle d'Action Sociale (MAS)** a conclu un partenariat avec les **Hôpitaux des Forces Armées Royales (FAR)**. Ce partenariat marque une étape importante dans l'élargissement de l'offre de santé destinée aux adhérents et à leurs ayants droit, en leur assurant une prestation de qualité supérieure.

Reconnu par ses structures de référence en termes de prestations de santé au niveau national, l'écosystème des Hôpitaux Militaires œuvre à offrir des prestations médicales de qualité à travers des équipements à la pointe de la technologie et des équipes hautement qualifiées ainsi que le savoir-faire de ses praticiens.

Il s'agit des Hôpitaux Militaires de **RABAT, MARRAKECH, MEKNES, LAAYOUNE, DAKHLA, GUELMIM** et **AGADIR**.

Ce partenariat définit les conditions d'admission et de prise en charge dans le cadre du tiers payant, couvrant l'ensemble des prestations médicales liées aux hospitalisations programmées dans toutes les disciplines médico-chirurgicales.

Dans une optique de simplification des démarches pour les adhérents, l'accord permet également de fluidifier le processus d'admission et la procédure de prise en charge. Les adhérents de la MAS bénéficieront ainsi d'une prise en charge rapide et optimisée, garantissant un accueil dans les meilleures conditions au sein des hôpitaux suscités.

Ce partenariat prend effet le 4 novembre 2024. Une note définissant les modalités d'application du présent protocole sera diffusée ultérieurement.

